

IMPÔT CIBLE^{MC}

Février 2019

PLAFONDS ET TAUX RELATIFS À L'UTILISATION D'UNE AUTOMOBILE POUR 2019



FRAIS D'AUTOMOBILE

Les plafonds de déduction des frais d'automobile ainsi que les taux prescrits pour déterminer les avantages imposables relatifs à l'usage d'une automobile sont comme suit pour 2019.

	2019	2018
Coût en capital maximal des voitures de tourisme pour l'application de la déduction pour amortissement	30 000 \$ ⁽¹⁾	30 000 \$ ⁽¹⁾
Frais d'intérêt admissibles en déduction	300 \$ par mois	300 \$ par mois
Frais locatifs admissibles en déduction ^{(2) et (3)}	800 \$ par mois ⁽¹⁾	800 \$ par mois ⁽¹⁾
Allocations exonérées d'impôt versées par l'employeur à un employé – en fonction de la distance parcourue avec son automobile :		
5 000 premiers kilomètres	0,58 \$ par km	0,55 \$ par km
Kilomètres additionnels	0,52 \$ par km	0,49 \$ par km

¹ N'inclut pas la TPS et/ou la TVQ.

² Veuillez noter que le plafond des frais locatifs demeure fixe durant toute la période de location.

³ Cette limite est l'une des deux restrictions s'appliquant à la déduction des frais de location d'automobile. Une restriction distincte établit au prorata les frais de location déductibles lorsque la valeur de l'automobile excède le plafond du coût en capital maximal.

Les faits saillants de ce bulletin sont présentés en termes généraux et ne peuvent pas être appliqués sans tenir compte des circonstances pertinentes. Le cabinet demeure à l'entière disposition des destinataires afin de discuter des effets de ce sujet dans des cas particuliers.